

Continuité des revenus

« C'est nous
qui produisons,
c'est nous
qui décidons. »

Bernard Friot

SNAP !

Le Syndicat national
des Artistes Plasticien·nes
de la Confédération Générale
du Travail vous informe
de vos droits et vous appelle
à participer aux luttes pour
la défense de nos métiers.

Journal du Syndicat National des Artistes Plasticien·nes CGT

An 2023

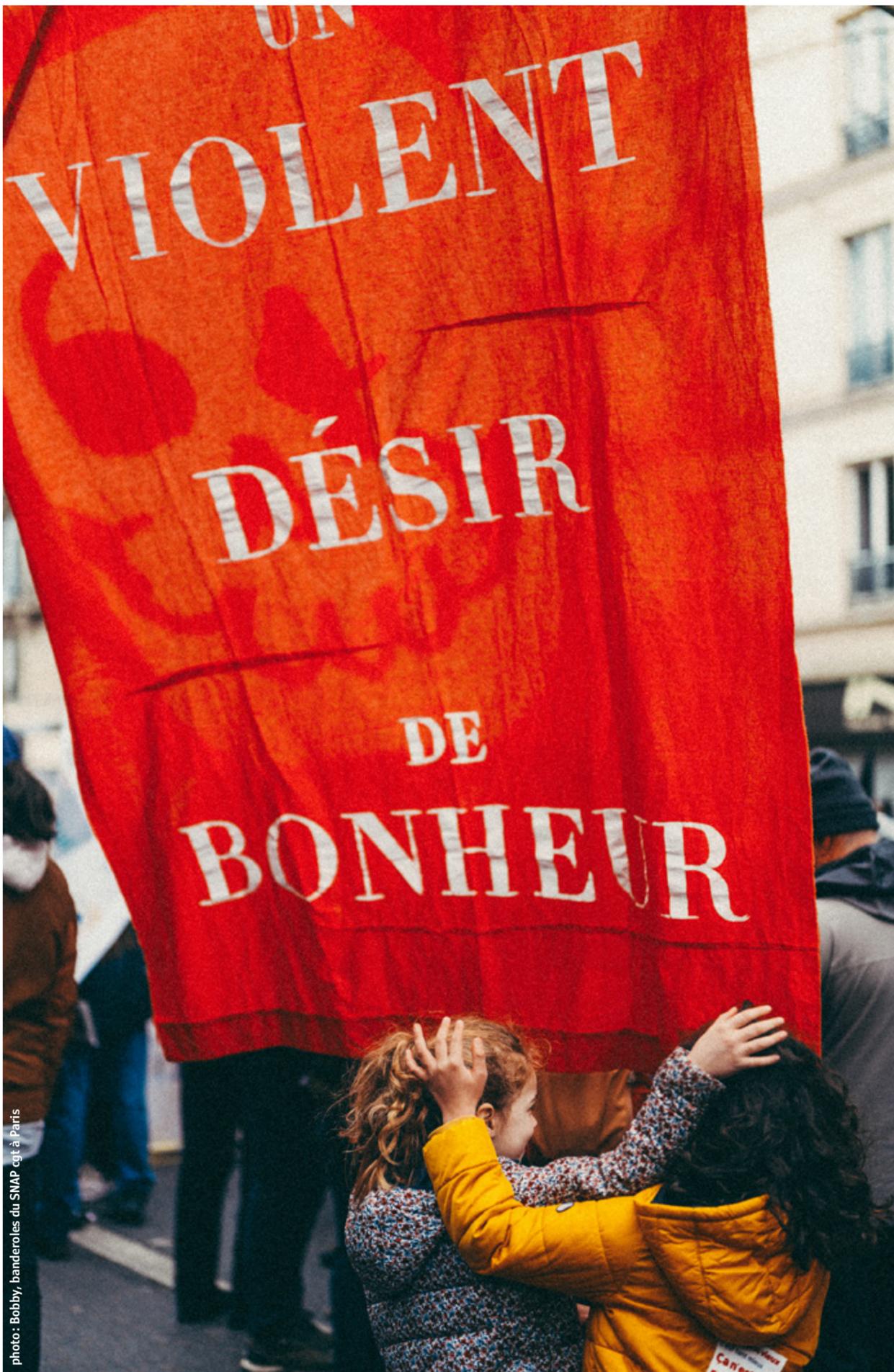


photo : Bobby, banderoles du SNAP cgt à Paris

DEUX MONDES

Il y a celui qu'on nous impose à coup de 49.3 ; de violences policières, de réforme des retraites, de disparition de notre régime de Sécurité sociale, d'abandon des services publics de la santé, de l'éducation, des services sociaux, des transports, des services administratifs locaux et de la Culture...

Il n'y a qu'à examiner le monologue de sourd du Président Macron après la promulgation de la réforme des retraites : « cent jours » pour mener un plan « d'apaisement » et « d'action ». Pour lui et son monde, cela passe par la lutte contre la délinquance « et toutes les fraudes sociales ou fiscales », tout en promettant de « renforcer le contrôle de l'immigration illégale ». Tapis rouge au Rassemblement National. Voilà sa conception du « progrès pour mieux vivre ». Dans le même temps, ils « optimisent », évadent, constituent des patrimoines défiscalisés et des retraites privées. Tout ce qui permet de s'extraire de la solidarité, de la mise en commun des moyens et des besoins.

Si nous nous sommes fortement opposés à ce projet de loi sur nos retraites et ses deux ans fermes, nous l'avons fait en menant des actions joyeuses, en soutenant les étudiant·es en lutte dans les écoles d'art et d'architecture, en défendant le projet de loi pour la création d'un fonds de compensations pour les revenus des autrices et des auteurs, en rencontrant et tissant des liens avec des collègues jusqu'alors loin de l'engagement syndical, de cette solidarité et de cette bienveillance. En résumé, nous avons créé de l'espoir. Celui d'un avenir qui reste à construire mais qui est à l'opposé de celui de ce libéralisme carnassier. Et nous sommes plus motivé·es que jamais. Prêt·es à bâtir de nouvelles propositions pour refonder notre sécurité sociale, créer des droits collectifs plutôt que des privilèges individuels. Prêt·es à faire de nos utopies une réalité. Plus que jamais, la lutte continue !

Guillaume, scénographe



LES BELLES CASEROLLES DE LA MACRONIE

SÉCURITÉ SOCIALE

Casserolade Graphique

Pour accompagner ce mouvement citoyen et sonore, Formes des luttes propose de participer à une grande casserolade graphique! Chacun·e peut envoyer une image à formesdesluttes.org



Une piste pour les artistes isolés-es

Tou·tes les artistes syndiqué·es au SNAP cgt ne sont pas dans une zone urbaine avec un groupe de snapistes. Voici donc une piste pour ne pas être un·e artiste auteur·rice isolé·e pendant les luttes; **prenez contact avec votre union locale CGT!** Cela permet à la fois d'avoir des contacts locaux au niveau des luttes, des manifs, etc. Mais aussi de se faire connaître, de faire connaître le statut des artistes auteur·rices et notre syndicat et donc de sortir de notre isolement là où nous vivons et travaillons. **Étant en pleine campagne de l'Indre-et-Loire, c'est ce que j'ai fait, n'hésitez donc pas à contacter votre UL (Union Locale) et donner votre retour sur le Discord ou à d'autres occasions.**

FRANCE TRAVAIL!

Selon la rhétorique macronienne: 100 jours d'apaisement c'est 100 jours d'assouvissement avant l'asservissement absolu des pauvres. Après les réformes successives de l'assurance chômage où les salarié·es privé·es d'emploi ont vu leurs droits se réduire, la Macronie s'attaque aux droits des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

La disparition de Pôle Emploi et la mise en place de « France Travail » prévue pour 2023, viendront notamment affecter la gestion et l'indemnisation du RSA (que devient la CAF?). Dans une logique « d'engagement et de devoirs », ce projet consiste à conditionner le versement du RSA à la réalisation obligatoire de 15 à 20h de travail hebdomadaire (travail d'intérêt général?). En cas de non-respect, les bénéficiaires pourront voir leurs allocations diminuer voire disparaître. Le travail forcé et gratuit des allocataires du RSA est le prochain projet du gouvernement.

Outre le fait que cet « infâme » projet va coûter aux finances publiques en communication et en réduction des fonctionnaires sociaux: quels sont les enjeux réels? Si ce n'est « réduire le prix du travail à des niveaux en dessous

du seuil de subsistance. Car faire travailler en échange d'une allocation, ce n'est plus une aide sociale, c'est un nouveau type de contrat de travail, un contrat où l'on fera travailler les gens à des salaires qui ne leur permettent même pas de manger et de se loger. »¹ On a donc là une des plus violentes offensives de la bourgeoisie depuis au moins un siècle si ce n'est plus.

Tout est réjouissances en Renaissance, celle d'il y a cinq siècles et aujourd'hui! Le Service Public est sous perfusion, tous les corps de métier sont en PLS, le gouvernement annonce la couleur (brune) et enterre les valeurs historiques de la Sécurité Sociale.

Les artistes-auteur·ices dont les revenus sont irréguliers, sont pour beaucoup bénéficiaires du RSA et de la Prime d'Activité, quand ils peuvent y avoir droit, puisque ce droit est calculé selon les revenus du foyer. C'est la seule aide dont ils peuvent bénéficier leur permettant de libérer le temps nécessaire au travail de création. Conditionner la perception du RSA à du travail bénévole gratuit et forcé pour les travailleur·euses de l'art (déjà trop peu rémunérés pour leur travail de création) est un non-sens et un déni de travail. C'est une dérive de plus dans le contrôle des 20 % de personnes vivant



en dessous du seuil de pauvreté puisque « faire travailler les gens au RSA, c'est mécaniquement mettre beaucoup plus de gens au RSA. Car pourquoi embaucher quelqu'un au SMIC quand on peut avoir des travailleurs pour 7 euros de l'heure? »

L'enjeu est bien là: transformer le RSA en un salaire en dessous du SMIC ne vise pas que les personnes au RSA, il cible et sanctionne l'ensemble de la classe laborieuse (productrice de richesses) dont les artistes-auteur·ices, en participant à une baisse généralisée des salaires, pour le plus grand bonheur du capital.

Pour citer Denis Colombi dans son livre « Où va l'argent des pauvres »: « si le seul outil que vous avez à votre disposition est un marteau, il est tentant de traiter tous les problèmes comme des clous. De la même

façon, si le seul outil intellectuel dont vous disposez est la responsabilité individuelle, tous les problèmes peuvent se régler par la sanction individuelle... et seulement par elle. Il devient en effet impossible d'envisager d'autres solutions à la pauvreté que celles qui sont déjà mises en oeuvre - punir les pauvres - et dont l'efficacité apparaît pour le moins patente. »²

Avec France Travail, la valeur travail (sous Pétain) est à l'honneur, Orwell est un visionnaire. La paix sociale, c'est la guerre des classes. Tout est mis en œuvre pour finir d'achever « la seule création de richesses sans capital » qu'est la Sécurité Sociale et par-delà aggraver les inégalités.

Que deviendrait une société sans culture où la force de travail du quart de la population est expropriée de tout consentement moral et physique?

Après la réforme des retraites, un autre combat (avec le climat) est à mener: celui de la reconnaissance absolue de nos diversités et nos conditions.

« Voici venu le temps d'affirmer, contre les économistes, que l'inutile crée de l'utilité, que la gratuité crée de la richesse, que l'intérêt ne peut exister sans le désintéressement. »³ **Voici venu le temps d'assumer notre fierté sociale!**

Mary-loup, peintre et illustratrice

1 Travail gratuit au RSA: veulent-ils rétablir le servage? Édito de Rob Grams, frustrationmagazine.fr/rsa-travail • 2 « Où va l'argent des pauvres » de Denis Colombi aux éditions Payot • 3 « Et si l'inutilité, la gratuité, le don, l'insouciance, le plaisir, la recherche désintéressée, la poésie, la création hasardeuse engendraient de la valeur? Et si les marchands dépendaient - ô combien! - des poètes? Et si la fourmi n'était rien sans la cigale? Voici venu le temps d'affirmer, contre les économistes, que l'inutile crée de l'utilité, que la gratuité crée de la richesse, que l'intérêt ne peut exister sans le désintéressement. » Bernard Maris

LES ÉCOLES D'ART ET DESIGN LUTTENT TOUJOURS

Depuis le mois de novembre 2022, les écoles d'art et design sont mobilisées pour défendre le sens, la valeur et la nécessité d'un service public de l'enseignement artistique de qualité et accessible à tous·tes et lutter contre la casse du service public.

Rappelons rapidement les faits. Les écoles d'art et design territoriales¹ sont victimes depuis des années d'une dégradation dramatique des conditions d'étude et de travail, en raison de moyens budgétaires en baisse et d'un fonctionnement structurellement inadapté à leurs missions d'enseignement supérieur. L'augmentation du coût de l'énergie et la non-compensation financière du déblocage du point d'indice des agent·es de la fonction publique n'ont fait qu'aggraver une situation déjà intenable. La conséquence est une grande précarisation budgétaire, la fermeture annoncée d'écoles (Valenciennes), les suppressions de postes (15 à Poitiers-Angoulême), le non-renouvellement des départs à la retraite, et enfin la multiplication affolante des cas de souffrance au travail aussi bien des personnes que des étudiant·es.

Depuis 2012, sans que la moindre réforme ait vu le jour, les rapports (Sénat, Assemblée Nationale, Cour des comptes, CGT collectivités publiques,



HCERES, et inspection du Ministère de la culture lui-même) s'accumulent pourtant pour souligner l'ampleur de la crise annoncée.

Les menaces de fermeture d'écoles ont été l'élément déclencheur d'une vaste et inédite mobilisation menée par l'inter-orgas « écoles d'art et design en lutte » dont le Snap fait partie. **Cette lutte a trouvé écho et s'est associée à celle des écoles nationales d'architecture et les mobilisations et occupations se sont multipliées:** une trentaine d'écoles occupées durant le mois de mars, le 18 janvier une action nationale coordonnée d'occupation et de déploiement de banderoles, le 13 mars une action nationale devant le ministère

de la Culture et les Drac partout en France, le 22 mars une occupation du Mucem Marseille, et puis bien sûr une présence active dans le mouvement historique contre la réforme des retraites. **La délégation de l'inter-orgas² a été reçue au ministère de la Culture le 28 mars. Résultat: une aumône méprisante de 2 M d'euros (sur les 20 M nécessaires) a été accordée, assortie, ultime farce, d'une énième mission pour le moins floue confiée à Pierre Oudart. En réaction, l'inter-orgas a mis en place le chantier « Avenir radieux », écriture collective d'un document dressant une liste de propositions fortes pour l'avenir des écoles d'art et design, échappant à la doxa imposée depuis trop longtemps par leurs tutelles. Aujourd'hui, la mobilisation ne faiblit pas et une action de blocages des notes de Parcours sup lors des concours d'entrée a été votée dans plusieurs écoles. Le syndicat étudiant·es Le Massicot s'est énormément développé et le SNAP cgt de son côté continue à être présent aux AG, dans les délégations et les écoles occupées.** Isabelle et Jimmy, graphistes

1 Le réseau d'écoles d'art publiques est constitué de 34 écoles territoriales sous statut d'EPCC (Établissement public de coopération culturelle) réparties sur 49 sites, sous tutelle du ministère de la Culture, mais essentiellement financées par les collectivités locales (villes, départements, régions), 6 écoles nationales, délivrant les mêmes diplômes, mais entièrement financées par le ministère de la Culture, et enfin 5 écoles nationales délivrant leur propre diplôme. 2 La Buse - Le Massicot - Les étudiant·es mobilisé·es de l'ÉESI Poitiers-Angoulême et de l'Ésad Valenciennes - Sela-CGT 31 - SNAP-CGT - Snéad-CGT - STAA CNT-SO - SUD Collectivités territoriales

Immondes nouveaux

Mardi 11 avril, lors de l'inauguration de Mondes Nouveaux - le programme de commande artistique lancée en novembre 2021 par le ministère de la Culture sous pression de l'Élysée - une action a été menée par l'assemblée générale des travailleur·euses de l'art parisienne. Une AG hebdomadaire coordonnée en outre par le SNAP cgt, la Buse et le Syndicat des Beaux-Art de Paris (SBAP) depuis le 7 mars. **Tandis que**

des banderoles « Immonde Nouveau » étaient déployées, une lecture au mégaphone d'un tract a interrompu le discours de Bernard Blistène, président de Mondes Nouveaux. Le texte interpelle l'assistance: « Pour quels intérêts 30 millions d'euros ont été attribués à 430 créateur·ices? (...) De nombreux·ses camarades de lutte ont été sélectionné·es, nous ne les blâmons pas. Avons-nous d'autres choix

aujourd'hui dans notre secteur professionnel? Avons-nous d'autres choix, créateur·ices, travailleur·es de l'art, que de demander l'aumône aux puissants? Il est temps pour nous que notre condition soit reconnue, il est temps pour nous d'avoir accès à une continuité de salaire entre nos rémunérations pour le moins intermittentes. Il est temps de faire rimer Monde nouveau avec conquêtes sociale, économique et écologique »

Quelques jours plus tard, nous apprenons que le ministère a signé pour une 2^e saison Mondes Nouveaux. Un projet qui vient de se faire pointer par la commission culture du Sénat pour ses défaillances. La commission s'inquiète à la fois du manque de visibilité par le plus grand nombre, du manque de médiation des projets et du faible impact sur la relance du secteur de l'art. Elle réaffirme par ailleurs que ce projet ne doit pas se substituer aux obligations de l'État et des collectivités territoriales. Une affaire à suivre... Jimmy



LE INTÉGRALE !

RÉFORME DU RSA ET CASSE DES ÉCOLES D'ARTS, DESIGN ET ARCHITECTURE PUBLIQUES : MÊMES CONSÉQUENCES

Allant de pair avec la casse du Service Public et plus spécifiquement, avec la casse des Écoles d'art publiques territoriales, le gouvernement, avec le dispositif « France Travail », creuse le fossé social entre les travailleur-euses de l'art et enterre la culture. En effet, de très nombreuses-x artistes-auteur-ices sont allocataires du RSA et ont recours pour survivre, au modèle économique suivant : l'absence de revenu artistique et de revenu de remplacement les amène à percevoir le RSA, seule condition actuelle pour avoir le temps, tout en se serrant la ceinture, de se consacrer au travail de l'art. Ce modèle extrêmement précaire n'est pas viable ni souhaitable à long terme. Avec la réforme conditionnant la perception du RSA à du travail gratuit, on peut craindre que les artistes-auteur-ices déjà pour beaucoup allocataires, ne demandent plus cette allocation, prennent alors un emploi à temps plein et n'aient donc plus le temps ni la possibilité matérielle de poursuivre leur travail. Cela étant, on anéantit la culture et la diversité des pratiques. Il en va de même pour l'accès



photo: Jimmy ?

aux écoles d'art et design publiques. Le ministère de la Culture, par son inaction vis-à-vis de leur situation économique catastrophique, les menace de fermeture. Ces écoles publiques, lieux où la mixité sociale reste déjà insuffisante, pourront donc être remplacées dans le paysage en régions par des structures d'apprentissages

privées, destinées à des marchés particuliers et accessibles à des étudiant-es issus de foyers ayant le capital social et économique pour payer ce type de formations. Dans les faits, les étudiant-es de ces écoles menacées, sont tout autant concerné-es par la mise en place du « dispositif France Travail », car une fois

les études terminées, beaucoup demandent à percevoir le RSA afin de subvenir à leurs besoins en travaillant, en mettant en place pour elle-ux-mêmes le modèle économique décrit précédemment. Cette casse des écoles d'arts publiques territoriales revient, tout comme la réforme du RSA / le « dispositif France Travail », à évincer les artistes pauvres du monde de la culture (donc la majorité des acteur-rices de la diversité culturelle en France) et à réserver l'accès au Travail de l'art à une catégorie de personnes économiquement aisée : en somme, produire encore et toujours plus, de l'art de riches, par et pour les riches. Mais nous sommes là, nous nous syndiquons, nous nous organisons de manière combative. Nous sommes des Travailleur-euses qui ne se coupent pas du monde, reclus-es dans nos ateliers ou dans l'entre-soi bourgeois faisant le jeu du capitalisme, nous militons et continuerons de le faire. Emma, plasticienne

UNE DISCRIMINATION QUI PASSE ENCORE TROP INAPERÇUE ?

Il en est des discriminations comme de toutes les injustices elles prolifèrent et parfois elles savent bien se cacher dans des recoins. Ainsi de la discrimination par l'âge que l'on voit souvent discrètement affichée lors des candidatures, que ce soit des candidatures pour des résidences artistiques ou des candidatures pour des appels à exposition ou autre appel à candidature artistique.

Je voudrais préciser ici que j'ai échangé avec un certain nombre d'artistes femmes qui, soit sont découragées, soit essayent d'intervenir sur ce sujet, parce que pour nombre d'entre elles, même si d'autres configurations de vie sont possibles évidemment, elles ne se sont trouvées disponibles notamment pour partir en résidence d'artistes qu'à un âge où on les empêche de postuler : pour-quoi? Tout simplement parce que dans cette société (et ça ne change pas très vite) ce sont elles qui sont

chargées du ou des enfants et de tout ce qui va avec, concernant l'éducation, la vie quotidienne et cetera... et lorsque l'enfant a quitté le foyer parce qu'il est prêt à le faire et qu'elles sont disponibles pour elles-mêmes, pour leur art, et prête à partir en résidence artistique, alors on refuse leur candidature ou bien alors elles ont très peu de chance d'être sélectionnées de par ce temps où elles ont été plus mères qu'artiste même si certaines ont réussi à combiner les deux.

De toute façon, une discrimination est une discrimination : il n'y a aucune raison lorsqu'une structure organise un appel à candidature qu'il y ait une limite quelconque : par exemple une limite par le genre une limite par le sexe ou orientation sexuelle, par l'âge, par le parcours artistique par les origines ethniques, par quoi que ce soit de discriminant. Je rappelle ici ce qu'est et implique une discrimination dans le cadre de la loi en France? Oui : « La discrimination vise à défavoriser une personne pour des motifs interdits par la loi. Par exemple l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, philosophiques ou religieuses. »

Ah ! Voilà, donc aucune raison de laisser faire, sur aucune de ces discriminations, on est bien d'accord. Et bien je suggère de ne pas laisser continuer cet état de fait et pour chaque appel à candidature limitant et discriminant d'utiliser cet outil en ligne et de nous écrire au SNAP cgt ainsi que de nous rejoindre afin de faire tomber ces pratiques d'un autre âge!

Non aux discriminations lors des appels à candidatures artistiques : Signalez-les ici et rejoignez-nous. Que faire en cas de discrimination? | Service-public.fr.

Magda, peintre.

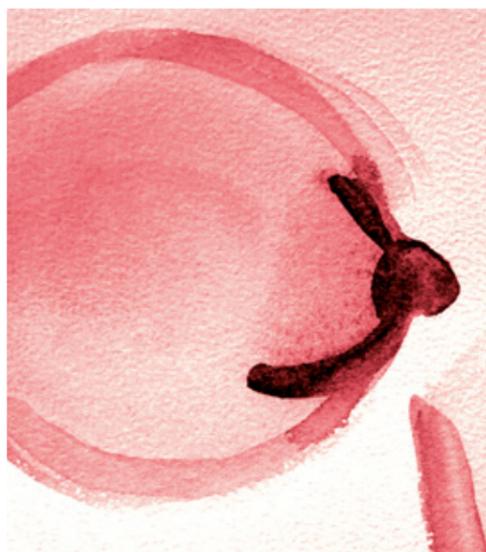
BRAVO SOPHIE !

Militante de la Fédération Enseignement-Recherche-Culture (FERC-CGT), secrétaire de l'Union Générale des Ingénieur-es-cadres et technicien-es (UGICT-CGT), nous nous réjouissons de l'élection de notre nouvelle secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet.



Ça tourne Aron

C'est bien connu, certains plats sont meilleurs réchauffés. C'est le cas de l'association Maison des Artistes. En 2003, Rémy Aron et ses amis, alors à la tête de l'association, voyaient celle-ci placée par la justice sous administration judiciaire pour des élections passablement biaisées. Il démissionne de la présidence en 2018. En 2023, après avoir dénoncé des élections biaisées (sic), le même Rémy Aron fait son retour. On ne perd pas les bonnes habitudes. **Sitôt aux affaires, voilà qu'il lance une grande campagne d'adhésion afin de « représenter et défendre les artistes auprès des pouvoirs publics ».** Rappelons qu'en 2008, lassée de se voir refuser l'accès aux négociations professionnelles, l'association avait créé un nouveau syndicat : « Solidarité Maison des Artistes ». Mais celle-ci cultivant depuis 20 ans une culture très anti-syndicale, les adhérent-es ne se sont pas précipité-es... Faute de représentativité, le SMDA s'est alors affilié à la CFDT afin d'obtenir, en tant que structure confédérée, une représentativité de fait. Bien que le logo de l'association soit toujours sur le site du SMDA-CFDT, l'association veut une nouvelle place à la table des négociations. Des fois que l'on ait oublié l'histoire...



Conditions requises pour les candidatures

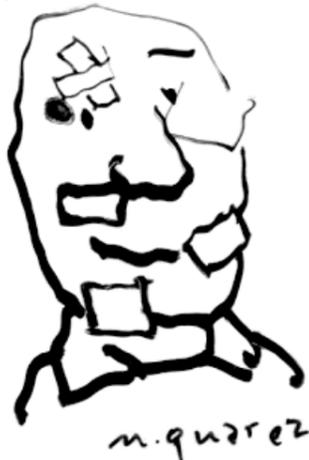


Conditions limites pour certaines candidatures



C'est fini, vous ne pouvez plus candidater, sauf exceptions.

Le SNAP
j'adhère!



À quoi sert la SAIF ?

C'est simple : • à percevoir en votre nom des droits que vous ne pouvez pas percevoir en direct puis à vous les reverser, • à vous apporter gratuitement des conseils sur vos contrats et sur la diffusion de vos œuvres, • à gagner de nouveaux droits (Moteurs de recherche, réseaux sociaux...) et protéger ceux déjà acquis, • à vous assurer une juste rémunération à travers la SAIF Images (15 % de frais de gestion contre 50 % pour une agence).

Chaque année où vous n'adhérez pas à la SAIF, vous perdez de l'argent. Rappelons qu'adhérer ne coûte que 15,24 euros la première année (sachant que vous êtes sûr de percevoir au moins 120 €). Les années suivantes, vous ne faites que percevoir, proportionnellement à votre diffusion. Depuis le mois de février, vous pouvez choisir de faire prélever le montant de votre adhésion de la première année sur vos droits. Même plus de chèque ou de virement à faire!

Pourquoi adhérer à la SAIF plutôt qu'à l'ADAGP ? Parce que la SAIF a été créée en 1999 en raison du refus de l'ADAGP d'admettre les artistes modestes, parce que dès sa création, elle a été soutenue par les organisations professionnelles et qu'elle en a gardé l'énergie de se battre pour de nouveaux droits. Parce que la SAIF est une société dans laquelle chaque auteur·rice compte pour 1 lors des élections. Parce que la SAIF est un outil au service des auteurs et autrices des arts visuels, dans le respect de notre diversité et quelle que soit notre notoriété. Parce que nous sommes déjà 8000 sur le territoire français et que plus nous y serons nombreux, plus nous ferons progresser nos droits!

Pour adhérer, allez sur le site saif.fr, rubrique « auteur », « comment adhérer ».

À sec à cause de l'IRCEC

C'est un problème récurrent, et qui semble s'amplifier : les procédures de recouvrements de l'IRCEC continuent. Le problème vient essentiellement des mauvaises informations d'adressage dont dispose notre complémentaire retraite obligatoire préférée. Les courriers simple ou recommandé n'arrivent pas aux destinataires. Quand arrive le délai de prescription, l'IRCEC transfère le dossier à l'huissier avec toute la violence aveugle qu'impliquent des saisies sur compte d'auteur·ices qui sont déjà, bien souvent, dans des situations très précaires. Donc, si vous n'avez pas de leurs nouvelles mais que vous dépassez 9513 euros de revenus artistiques dans l'année, prenez les devants et contactez-les pour vous assurer qu'ils savent où vous trouver, voir avec eux un échéancier de paiement si l'addition est un peu trop lourde et surtout vous éviter la violence d'une procédure de recouvrement!

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon occupé, Travailleur·euses mobilisé·es!

Les Travailleur·euses de l'art, de la culture, de l'événementiel et de l'audiovisuel à Lyon ont occupé le Musée des Beaux-Arts de la ville durant 4 jours, ce mois de mars 2023. Uni·es pendant les mobilisations sociales nationales contre la réforme des retraites en Assemblées Générales régulières, nous avons mené des actions et formé un cortège unitaire en manifestations contre la réforme des retraites.

Ces Assemblées Générales et ce cortège rassemblaient des membres de syndicats (SNAP cgt, STAA CNT SO, SFA CGT, SYNPTAC CGT...), des Travailleur·euses du sexe, des personnes non syndiquées et des étudiant·es, positionné·es pour la grève reconductible et menant leurs actions en soutien aux personnes sans-papiers et aux mobilisations en écoles d'art/design/architecture. Nous défilions sous les banderoles « Tuer nos retraites: votre chef d'œuvre », « Travailleur·euses de l'art » « Les métiers du spectacle mobilisés » ou encore « Opéra en lutte ». Des actions ont été menées contre la précarisation des conditions de vies des Travailleur·euses: une occupation de Pôle emploi le 8 mars, un blocage avec les étudiant·es devant la D.R.A.C le 13 mars, rejoignant l'action nationale menée par écoles d'arts en danger. **L'occupation du Musée des Beaux-Arts, elle,**

rassemblait une vingtaine des travailleur·euses de nos secteurs professionnels mobilisé·es à Lyon qui sont resté·es de jour comme de nuit dans les lieux, uni·es sous les mots d'ordre suivants:

« Fermeture des écoles d'art et coupe des budgets! Travail discontinu, non-reconnu et gratuit! Réforme du RSA et ARE injuste! Salaires de misère! Logements et ateliers inaccessibles! »

Nous avons fait preuve de détermination en nous relayant pour occuper les lieux, en se transmettant du matériel pour dormir, se ravitailler, étant grandement soutenu·es par les travailleur·euses du sexe, leurs camarades militant·es et étudiant·es lorsque cela fut nécessaire. À notre sortie, la fanfare de la manifestation nous a rejoint pour célébrer l'accord oral passé

avec Nathalie Perrin-Gilbert (adjointe à la mairie, déléguée à la culture de la ville de Lyon). Les échanges avec elle ont donné lieu à deux accords oraux. Le premier, était la possibilité de maintenir notre banderole « Tuer nos retraites: votre chef d'œuvre » au dessus de l'entrée du Musée des Beaux-Arts jusqu'au retrait de la réforme des retraites. Le second accord concernait la possible mise en place à l'échelle de la ville, d'une expérimentation de l'assurance-chômage aux artistes-auteur·rices une fois que nous, les Travailleur·euses, lui aurions présenté les conditions et le cadre nécessaire à son application. Un groupe de travail est pour le moment constitué autour de la question, composé de membres de l'Assemblée Générale des Travailleur·euses de l'art, de la culture, de l'événementiel et de l'audiovisuel à Lyon. Affaire à suivre...

Emma, plasticienne

SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEUR·ICES (SUITE)

1/ CONTENANT

En 1965 l'association La Maison des Artistes est agréée pour la gestion des cotisations sociales des artistes des arts graphiques et plastiques afin de leur ouvrir des droits maladie/retraite au sein du Régime Général de la Sécurité Sociale. En 1978, l'AGESA naît dans la même logique pour les secteurs de l'écrit, illustration, BD, photographie, musique, cinéma, audiovisuel, multimédias.

À la Maison des Artistes 60000 auteur·ices sont identifié·es, dont 60 % assurés sociaux.

L'AGESSA ne recensait qu'environ 18000 auteur·ices qui en avaient fait la demande et dont les cotisations ouvraient des droits. Une masse indéterminée, 180000 à 250000 personnes fantômes, cotisaient par le précompte sans ouverture de droits, ni maladie, ni maternité, ni retraite. Ces dernières n'ayant pas été appelées, des milliers d'auteur·ices ont découvert en fin de carrière qu'ils n'avaient aucun droit. Note: Le scandale irrésolu de l'AGESSA est sujet de nombreux articles.

Ce régime auteur bicéphale comportait deux Conseils d'Administrations similaires, constitués d'élus·es des assuré·es sociaux et quelques diffuseur·ices.

En 2014, les Conseils disparaissent* *cf.: articles précédents. La Direction administrative, commune AGESSA-MdA, dérive sans contrôle, avec la complicité des ministères de tutelle. L'AGESSA absorbe progressivement La Maison des Artistes. L'action sociale s'effondre. Sans commission professionnelle, les radiations administratives du régime explosent.

1^{er} décembre 2022 : une association La Sécurité Sociale des Artistes Auteurs est créée, confiée à cette même Direction par les tutelles (Santé-Culture), qui désignent en 2023 un Conseil d'administration. Plus question d'élections. Parallèlement l'URSSAF artistes auteurs dysfonctionne depuis 4 ans.

Y a-t-il intention délibérée des ministères de la Santé et de la Culture à nuire aux artistes auteur·ices ?



photo: Caroline Constant

2/ CONTENUS

6 branches de Sécurité Sociale attachées au Ministère de la Santé.

- Branche famille (CNAF - CAF) : allocations familiales, logement, minima sociaux RSA et Allocation Adulte Handicapé. La plupart des auteur·ices peinent à subsister et se loger. Ces dernières années ont vu réduire les allocations logement, durcir les conditions et les contrôles. France Travail et le RSA conditionné projettent d'accentuer la pression.

- Branche Maladie (CNAM - CPAM) : Protection Universelle Maladie (PUMA soins et médicaments) : L'affichage masque les Reste À Charge et le non-remboursement de besoins essentiels. En cotisant sur 600 x la Valeur Horaire du SMIC, les indemnités Journalières Maladie

(50 % du revenu), sont d'environ 9, 50 euros, 19 euros/jour en congé maternité.

Prévoyez un parcours administratif où il vous revient d'expliquer vos droits à des services qui ne les connaissent pas.

- Branche Accident du Travail, de Trajet, Maladie Professionnelle, (ATMP) : Très simple, sans employeur, aucun droit. Nous avions espéré gagner ce droit lors de la réforme mais une majorité d'autres organisations professionnelles s'y est opposée...

- Branche Retraite (CNAV) : Études, carrières à trous, rares sont les artistes qui valident suffisamment de trimestres cotisés. Deux ans de plus grâce à la réforme 2023. Nombre de trimestres cotisés à l'AGESSA ou à la

MdA n'ont pas été transmis correctement à la CNAV. Pire complexité que les congés maladie.

- Branche Autonomie (CNSA) : Une nouvelle branche qui pompe dans l'existant. L'Allocation Journalière du Proche Aidant, droit nouvellement accessible (66 jours maxi sur toute la carrière).

- Branche Recouvrement : C'est l'URSSAF artistes auteurs, siège social en Limousin, adresse postale à Montreuil. Le truc qui bug sans arrêt...

3/ GARANTIE DE REVENUS

L'assurance sociale du chômage et des congés payés relève de l'UNEDIC, paritaire employeurs/employé·es, sous tutelle du Ministère du Travail.

Les artistes auteur·ices, comme les autres indépendant·es n'y ont pas droit. Ce revenu de substitution est à conquérir. C'est en ce sens que nous participons à un projet de loi qui va être très prochainement déposé à l'Assemblée Nationale par les élu·es communistes.

4/ QUE FAIT LE GOUVERNEMENT ?

Crise climatique, extinction massive, guerres, intimidations fascisantes, inflation... Les réponses du pouvoir priorisent l'intérêt des puissants, déconstruisent la protection sociale et confrontent la contestation à des violences policières. Y a-t-il une intention délibérée à diviser, maintenir et accentuer les inégalités ?

Pierre, sculpteur

VIENDEZ, REJOIGNEZ-NOUS ! SNAP CGT.ORG / CONTACT@SNAP CGT.ORG

Adhésion annuelle : 1 % de vos bénéfiques, c'est la règle à la CGT (par exemple pour 4 000 € annuel de bénéfice, votre adhésion annuelle est de 40 €), 32€ pour le montant solidaire au bon fonctionnement du syndicat et 12€ pour les allocataires des minimas sociaux, les étudiant·es et personnes sans aucun revenu. **Pour rester informé·e, suivez-nous sur facebook, instagram, discord** et abonnez-vous à la newsletter du SNAP cgt (formulaire en ligne sur le site).

Le journal du SNAP cgt est un travail militant collectif. Tous·tes les militant·es y participent d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, de sa rédaction à la relecture, de sa mise en page à sa diffusion.